

### Réception et vérification d'échafaudages fixes de pieds

Conformément au décret 2004-924 du 01/09/2004 et à la recommandation 408 de la CNAMTS

#### Votre contact

Christine DUJARDIN  
Tél. : 03 20 72 17 15  
[cdujardin@ffb5962.fr](mailto:cdujardin@ffb5962.fr)

#### Durée

1,00 jour - 7:00 heures

#### Public

Ouvriers, techniciens et artisans, tout membre de l'encadrement ayant à assurer la vérification de mise en service (réception) ou les vérifications trimestrielles des échafaudages fixes de pieds de l'entreprise ou loués par celle-ci.

#### Prérequis

Être âgé de 18 ans au moins, savoir lire et être apte médicalement, sans limitation de port de charge. Avoir suivi la formation au montage, démontage et utilisation d'échafaudages fixes de pieds.

#### Moyens techniques et pédagogiques

(Théorie 50%, Pratique 50%)

Vidéo projection (diaporama), débat, pratique avec échafaudages à cadres et multidirectionnels et leurs accessoires.

Pour les formations en entreprise, la mise à disposition d'un échafaudage de pieds monté suivant le plan fourni par ASI PRP et la notice du fabricant est impératif.

#### Equipement de protection individuel

Chaussures de sécurité, casque, gants, harnais et longes obligatoires

#### Contrôle des connaissances

Un test QCM plus un contrôle lors de la pratique déterminent la compétence acquise.

La formation fera l'objet d'une attestation de fin de formation précisant les objectifs de celle-ci ainsi que la validation des acquis.

#### Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'organiser son chantier, de réceptionner un échafaudage en veillant à la conformité du montage par rapport à la notice du constructeur ou aux plans. Vérifier la réalisation des calages et des amarrages. Vérifier l'adéquation du matériel monté par rapport aux besoins réels pour les travaux à effectuer et aux contraintes du site.

#### Contenu

Conformément au décret 2004-924 du 01/09/2004 et à la Recommandation 408 de la CNAMTS.

Contrôle des connaissances par un test QCM et remise à niveau suivant les points faibles détectés.

Vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation et/ou aux dispositions prévues par le constructeur.

- La réception des échafaudages.
- Le calage des appuis au sol.
- Le nombre et la qualité des ancrages, amarrages, stabilisateurs et butées.
- Le dégagement des circulations.
- La conformité de l'échafaudage par rapport aux plans ou à la notice du constructeur.
- L'état des divers éléments, l'absence de déformation des tubes, la qualité de serrage des colliers, du clavetage et la continuité des montants.
- Les escaliers et les échelles d'accès, leur fixation.
- La présence des garde-corps et des plinthes.
- L'état des planchers.
- La fixation des filets et des bâches sur la structure, leur couture, la rigidité des supports.
- Les panneaux règlementaires.